

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 90-149 du 2 Dhou El Kaâda 1410 correspondant au 26 mai 1990 portant création, organisation et fonctionnement de l'université de la formation continue ;
- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n°18-263 du 8 Safer 1440 correspondant du 17 octobre 2018 fixant les conditions d'octroi de la tutelle pédagogique et les modalités de son exercice sur les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels ;
- Vu le décret exécutif n° 22-208 du 5 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création et fixant les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine ;
- Vu l'arrêté n°507 du 15 juillet 2014, modifié, fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu l'arrêté n° 1022 du 23 octobre 2017 fixant les missions et les conditions d'accès à l'université de la formation continue ;
- Vu l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie monétaire et financière » au sein des universités et centres universitaires et les établissements de formation supérieure ;
- Vu les procès-verbaux des réunions du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », des 21 et 22 mai 2025 et du 19 juin 2025 ;

ARRETE:

Article 1^{er}: L'annexe de l'arrêté n°795 du 7 juillet 2022, susvisée, est modifiée et complétée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants inscrits en première année licence à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Art. 3 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et les Chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



Fait à Alger, le 11 SEP. 2025

P/ Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

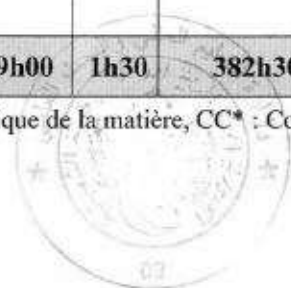
Annexe de l'arrêté n°992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 1

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (15 semaines)	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.1 Crédits : 18 Coefficients : 9	Comptabilité financière 1	6	3	3h00	1h30	-	67h30	67h30	X		40%	60%
	Micro-économie 1	6	3	3h00	1h30	-	67h30	67h30	X		40%	60%
	Introduction à l'économie	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 1.1 Crédits : 9 Coefficients: 5	Statistiques 1	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Mathématiques 1	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Introduction à la sociologie des organisations	1	1	1h30	-	-	22h30	2h30	X	X	-	100%
U E Découverte Code : UED 1.1 Crédits : 2 Coefficients: 2	Fondamentaux de la programmation Python 1	1	1	1h30	-	1h30	45h00	2h30	X		40%	60%
	Introduction au droit	1	1	1h30	-	-	22h30	2h30	X	X	-	100%
U E Transversale Code : UET 1.1 Crédits : 1 Coefficients: 1	Anglais académique	1	1	-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 1		30	17	15h00	9h00	1h30	382h30	325h00				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière, CC* : Contrôle Continu.



Annexe de l'arrêté n°992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 2

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (15 semaines)	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.2 Crédits : 18 Coefficients : 9	Comptabilité financière 2	6	3	3h00	1h30	-	67h30	67h30	X		40%	60%
	Micro-économie 2	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Economie de l'entreprise	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Histoire de la pensée économique	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 1.2 Crédits : 9 Coefficients: 5	Statistiques 2	5	3	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Mathématiques 2	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Découverte Code : UED 1.2 Crédits : 2 Coefficients: 2	Fondamentaux de la programmation Python 2	1	1	1h30	-	1h30	45h00	2h30	X		40%	60%
	Droit commercial	1	1	1h30	-	-	22h30	2h30	X	X	-	100%
U E Transversale Code : UET 1.2 Crédits : 1 Coefficients: 1	Terminologie économique en anglais	1	1	-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 2		30	17	13h30	10h30	1h30	382h30	322h30				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière, CC* : Contrôle Continu.

Annexe de l'arrêté n° 992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 3

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 2.1 Crédits : 18 Coefficients : 9	Macroéconomie 1	6	3	3h00	1h30	-	67h30	67h30	X		40%	60%
	Finance publique	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Economie monétaire	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Histoire des faits économiques	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X	X	40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 2.1 Crédits : 9 Coefficients: 5	Statistiques 3	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Comptabilité de gestion	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Fondamentaux du management moderne	1	1	1h30	1h30	-	45h00	2h30	X		40%	60%
U E Découverte Code : UED 2.1 Crédits : 2 Coefficients: 2	Introduction à l'intelligence artificielle	1	1	1h30	-	1h30	45h00	2h30	X		40%	60%
	Méthodologie	1	1	1h30	1h30	-	45h00	2h30	X	X	40%	60%
U E Transversale Code : UET 2.1 Crédits : 1 Coefficients: 1	Anglais économique générale	1	1	-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 3		30	17	15h00	13h30	1h30	450h00	302h30				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière. CC* : Contrôle Continu.

Annexe de l'arrêté n°992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 4

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 2.2 Crédits : 18 Coefficients : 9	Macroéconomie 2	6	3	3h00	1h30	-	67h30	67h30	X		40%	60%
	Economie internationale	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
	Economie algérienne	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 2.2 Crédits : 9 Coefficients: 5	Statistiques 4	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Fondements de recherche opérationnelle	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Ethique des affaires	1	1	1h30	-	-	22h30	2h30	X	X	-	100%
U E Découverte Code : UED 2.2 Crédits : 2 Coefficients: 2	Fondements de l'intelligence artificielle	1	1	1h30	-	1h30	45h00	2h30	X		40%	60%
	Entrepreneuriat	1	1	1h30	1h30	-	45h00	2h30	X		40%	60%
U E Transversale Code : UET 2.2 Crédits : 1 Coefficients: 1	Anglais économique	1	1	-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 4		30	17	13h30	10h30	1h30	382h30	347h30				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière. CC* : Contrôle Continu.

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 5

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 3.1 Crédits : 18 Coefficients : 9	Economie bancaire	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
	Théories et politiques monétaires	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
	Gestion Financière	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 3.1 Crédits : 9 Coefficients: 5	Comptabilité bancaire et des assurances	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Mathématiques financières	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Droit des affaires	1	1	1h30	-	-	22h30	5h00	X	X	-	100%
U E Découverte Code : UED 3.1 Crédits : 2 Coefficients: 2	Science des données et machine learning	2	2	1h30	-	1h30	45h00	5h00	X		40%	60%
U E Transversale Code : UET 3.1 Crédits : 1 Coefficients: 1	Anglais à des objectifs spécifiques (ESP)	1	1	-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 5		30	17	10h30	9h00	1h30	315h00	372h30				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière.



Annexe de l'arrêté n° 992 du 11 SEP. 2025

Modifiant et complétant l'arrêté n° 795 du 7 juillet 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences économiques », spécialité « Économie Monétaire et Financière » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 6

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation ¹	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 3.2 Crédits : 18 Coefficients : 8	Techniques et activités bancaires	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Marchés financiers	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Banque islamique	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Système financier et Bancaire Algérien	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 3.2 Crédits : 9 Coefficients: 4	Econométrie	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Projet de fin d'études	4	2	-	-	-	-	90h00	X	X	100%	-
U E Découverte Code : UED 3.2 Crédits : 2 Coefficients: 2	Fiscalité de l'entreprise	2	2	1h30	1h30	-	45h00	5h00	X		40%	60%
U E Transversale Code : UET 3.2 Crédits : 1 Coefficients: 1	Anglais des affaires avancé	1	1	-	1h30		22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 6		30	15	9h00	10h30		292h30	390h00				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière.